



*RAPPORT*

*D'ORIENTATION*

*BUDGETAIRE*

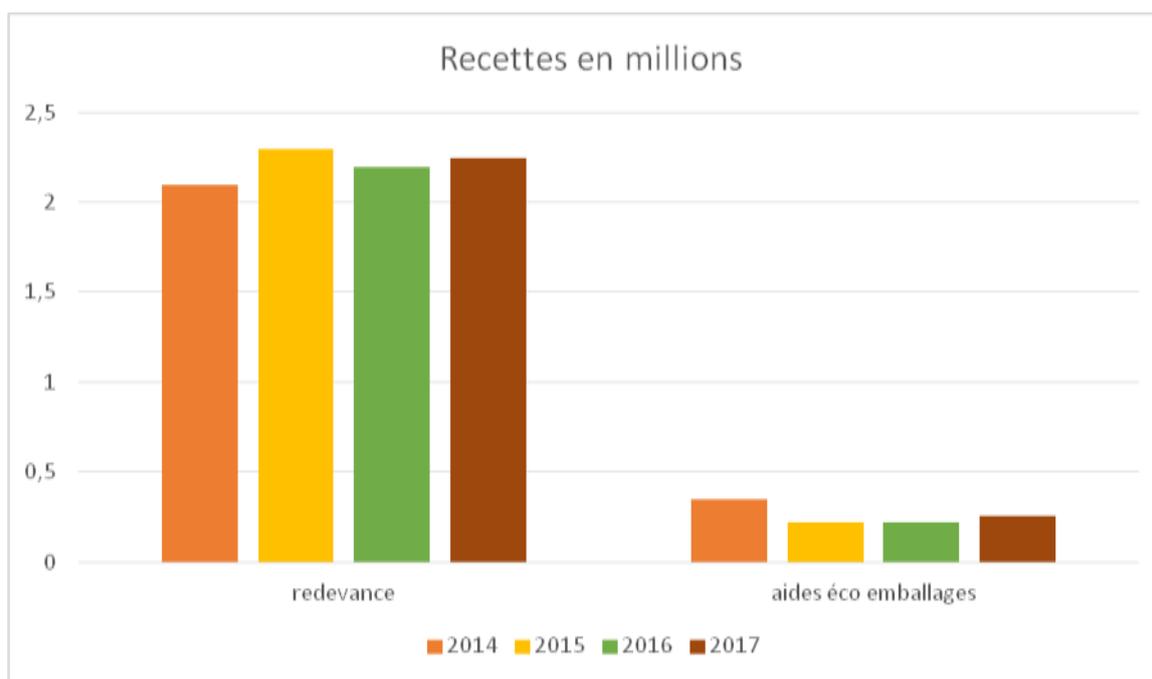
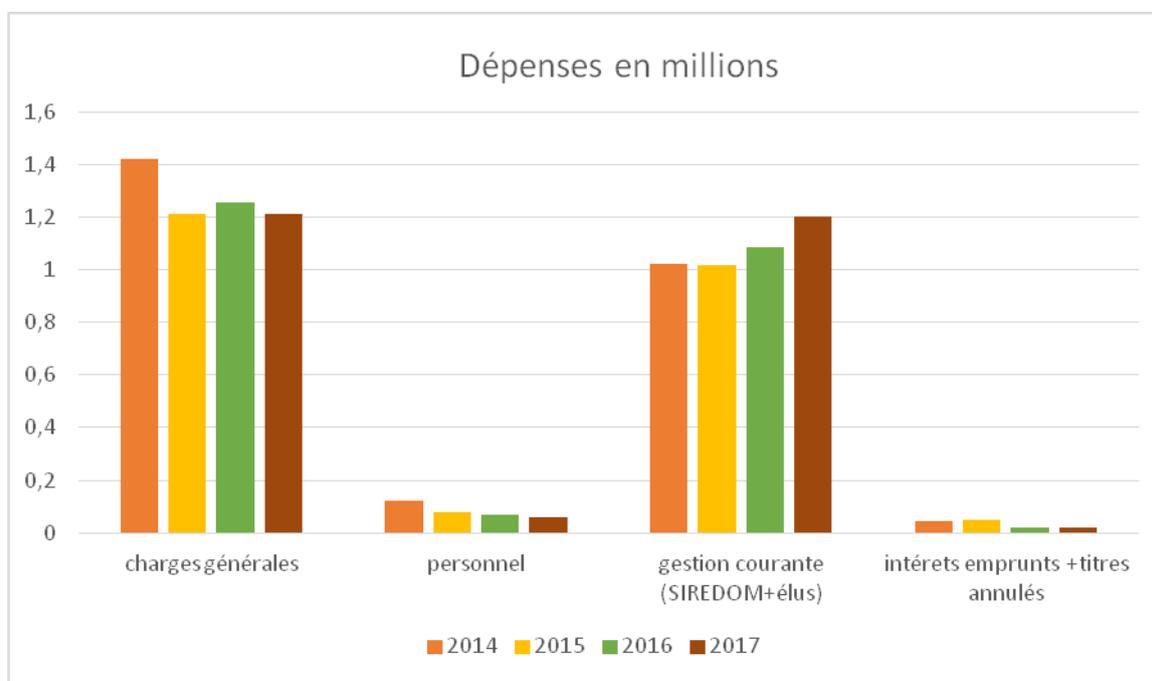
**2018**

## *Préambule*

Conformément aux dispositions de l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal de plus de 10 000 habitants et comportant en son sein une commune de 3 500 habitants et plus, le président doit présenter dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés dans l'article D2312-3 du CGCT créé par le décret 2016-841 du 24 juin 2016, dont l'objet est la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales.

# EVOLUTION 2014 - 2017



# BILAN 2017

## Chapitre 1 – les dépenses (extrait du compte administratif)

### *Les frais de fonctionnement administratif*

	2016	2017	EVOLUTION
<b>Fonctionnement *</b>	4 945,01	7 749,65	+56,72 %
<b>Honoraires services ext.</b>	3 106,44	25 358,80	+816,33 %
<b>Location bureaux</b>	-	8 925,80	-
<b>Assurances</b>	1 247,24	1 019,74	-1,82 %

\*fournitures administratives, carburant, entretien auto, timbres, téléphone, catalogues, honoraires services extérieurs

On observe une hausse des frais de fonctionnement. Il y a plusieurs raisons à cela :

- le renouvellement des marchés publics (frais de passation des marchés)
- une erreur d'adressage des factures de location de l'imprimante en 2016 (report de la dépense sur 2017)
- Le loyer 2016 pour les bureaux payé en septembre soit 4 462,90€

### *Les frais de collecte : la société Europe Services Déchets*

	2016	2017	EVOLUTION
<b>Collecte</b>	1 104 969,96	994 424,17	-10 %

En 2017 les négociations relatives à l'avenant n°4 ont enfin abouti, cela a entraîné une diminution de 10% des frais de collecte.

### *Les couts de traitement : le SIREDOM*

	2016	2017	EVOLUTION
<b>Ordures ménagères</b>	641 108,77	630 137,87	-1,71 %
<b>Déchèteries</b>	335 664,27	498 457,25	+48,5 %
<b>Total</b>	<b>976 773,04</b>	<b>1 128 595,12</b>	<b>+15,54 %</b>

Il y a une hausse de 15,54 % entre les montants payés entre 2016 et 2017.

En 2017 nous avons payé le protocole transactionnel suite à la fin de la Délégation de Service Public (DSP) concernant les déchèteries du SIREDOM en 2016, soit 231 000€

En parallèle, il y a aussi une plus grande fréquentation des déchèteries par les usagers.

### *La gestion de la Redevance Incitative*

	2016	2017	EVOLUTION
Plastic Omnium	54 801,06	63 979,37	+16,75 %
ESD	88 685,76	89 104,80	+0,47 %
<b>Gestion de la redevance</b>	<b>143 496,82</b>	<b>153 084,17</b>	<b>+ 6,81 %</b>

Comme annoncé en 2016, le changement des consignes de collecte du tri a généré une hausse des frais de changement de bacs (Plastic Omnium).

### **La dette**

Le SEDRE a contracté 2 emprunts auprès de 2 établissements bancaires et a conclu un protocole transactionnel avec le SIREDOM.

Ces frais sont fixes d'une année sur l'autre.

#### La Caisse d'Épargne

Montant initial : 500 000

1<sup>ère</sup> échéance : 2011

Taux d'intérêt : 2,71 (fixe)

Dernière échéance : 2020

	2014	2015	2016	2017
<b>Capital</b>	46 839,82	48 109,18	49 412,93	50 752,03
<b>Intérêts</b>	9 641,43	8 372,07	7 068,32	5 729,22
<b>Echéance</b>	56 481,25	56 481,25	56 481,25	56 481,25
<b>K restant dû au 31/12/n</b>	308 932,62	260 823,44	211 410,51	160 658,48

#### Le Crédit Agricole

Montant initial : 560 000,00

1<sup>ère</sup> échéance : 2014

Taux d'intérêt : 2,78 (fixe)

Dernière échéance : 2021

	2014	2015	2016	2017
<b>Capital</b>	63 036,91	65 233,35	67 046,83	68 910,73
<b>Intérêts</b>	15 568,00	13 803,56	11 990,08	10 126,18
<b>Echéance</b>	79 036,91	79 036,91	79 036,91	79 036,91
<b>K restant dû au 31/12/n</b>	496 531,09	431 297,74	364 250,91	295 340,18

#### Le SIREDOM

Le SIREDOM et le SEDRE ont approuvé, par délibérations respectives, le principe de rééchelonnement de la dette du SEDRE d'un montant de 376 647,17€ correspondant à des arriérés de 2012. Les 2 syndicats ont conclu un protocole financier pour la période 2015-2020.

1<sup>ère</sup> échéance : 2015

Dernière échéance : 2020

	2016	2017
<b>Capital</b>	49 027,00	49 027,00
<b>Intérêts</b>	-	-
<b>Echéance</b>	49 027,00	49 027,00
<b>K restant dû au 31/12/n</b>	196 108,02	147 081,02

## Les effectifs

Depuis mars 2016, les effectifs sont répartis comme suit :

- Un agent administratif 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon indice brut 354 majoré 330, à 35h/semaine
- Un agent administratif 2<sup>e</sup> classe, 8<sup>e</sup> échelon indice brut 362 majoré 336, à 28h/semaine

Depuis juillet 2017, les employés bénéficient du RIFSEEP.

	2016	2017	EVOLUTION
<b>Charges de personnel</b>	71 192,26	60 847,51	-14,53 %
<b>Durée effective du travail</b>	3 067 h	3406 h	+11,05 %

En juillet 2017, le logiciel de paye a été changé et les reports des charges n'ont pas été effectués sur le nouveau logiciel. En conséquence les montants relatifs aux caisses de retraite n'ont pas été versé en intégralité. Un rattrapage aura lieu sur 2018.

## Chapitre 2 – les recettes

### Le produit de la Redevance Incitative

	2016	2017	EVOLUTION
<b>Montant facturé</b>	2 297 966,27	2 291 005,33	-0.30 %
<b>Montant encaissé</b>	2 182 102,32	2 243 392,78	+2,81 %
<b>Taux d'encaissement</b>	94,96 %	97,92 %	
<b>Nombre d'abonnés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n</b>	8 479	8 491	+0,14 %

La répercussion financière du nombre de changement de volume de bac a été plus faible que prévu. En effet, cela a été en partie compensé par les 2<sup>e</sup> changement payant.

### Les aides éco emballages et éco folios

	2016	2017	EVOLUTION
<b>Montant encaissé</b>	220 559,22	256 024,01	+16,08 %
<b>Nombre de versements</b>	3	5	-

Après 2 années où nous avons eu des difficultés à percevoir le reversement des aides écoemballages et écofolios, l'année 2017 a été positive. Le SEDRE a bien reçu les 5 versements prévus.

## Chapitre 3 – rappel des objectifs 2017

Fin 2016, 2 objectifs principaux étaient à mener en 2017 avec la plus grande vigilance :

- La rédaction des nouveaux marchés du SEDRE
- Une refonte de la grille tarifaire

A cela s'ajoutait un travail à poursuivre sur 2017 sur les personnes présentes sur le territoire et qui utilisent le service sans avoir d'abonnement.

En investissement, il était prévu le changement de l'un des ordinateurs du personnel.

# 2018 : une année de changement

## **Chapitre 1 – les dépenses**

Nous poursuivons une gestion drastique des dépenses.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, un nouveau marché commence. Celui-ci est divisé en 3 lots :

- Lot 1 : collecte des déchets ménagers
- Lot 2 : gestion du fichier des redevables
- Lot 3 : fourniture de bacs pucés

Ce changement va amener des modifications dans le domaine des dépenses du syndicat.

### ***Les frais de fonctionnement administratif***

Aucune hausse n'est prévue sur ce chapitre en 2018, le niveau des dépenses devrait se maintenir en 2018.

### ***Les frais de collecte : la société SEMAER***

Le changement de société de collecte va nous permettre de diminuer les coûts de collecte.

Une partie de la facturation est basée sur le volume de déchets (pondération), donc pour l'année 2018 il n'est possible de faire qu'une estimation.

L'estimation est de 875 000€ de frais de collecte sur 2018.

### ***Les coûts de traitement : le SIREDOM***

Peu de changement sur ce poste de dépense en 2018. Les coûts de traitement votés par le SIREDOM seront les mêmes qu'en 2017.

Il y a aura donc peu de variation. La seule interrogation est sur la facturation des déchèteries dont la fréquentation ne cesse d'augmenter.

### ***La gestion de la Redevance Incitative***

Concernant la gestion du fichier client, la 1<sup>ère</sup> facture montre une légère baisse pour 2018 sur ce poste de dépense.

Pendant il convient de rester prudent car une mise à jour de la base de données avec notamment différents recoupements et vérifications pourrait modifier ce montant en cours d'année.

Il en est de même pour la fourniture de bacs (Plastic Omnium).

### ***La dette***

Aucune évolution n'est prévue sur ce chapitre. Aucun investissement n'étant prévu en 2018, le SEDRE n'a pas besoin de contracter un nouvel emprunt.

### ***Les effectifs***

Aucune modification n'est prévue en 2018.

### ***Synthèse des principales dépenses réelles***

SOCIETE	OBJET	REALISE 2017	PREVU 2018	EVOLUTION
	Collecte	994 424,17	875 000	-12,01 %
	Gestion de la RI + factures	89 104,80	86 500	-2,92 %
<b>SIREDOM</b>	Traitement	630 137,87	640 000	+1,57 %
	Déchèteries	498 457,25	420 000	-15,74 %
	Dettes	49 027,00	49 027	-
<b>PO</b>	Maintenance des bacs	63 979,37	60 000	-6,21 %
<b>DIVERS</b>	Personnel + élus	78 103,38	100 000	+28,04 %
	Emprunts	135 518,16	135 520	-
	Location bureau	8 925,80	4 500	-49,58 %
	Imprimante	2 893,50	1 600	-44,70 %
	Assurances	1 019,74	1 100	+7,87 %
	Téléphone	3 561,03	3 000	-15,75 %
	Honoraires	25 358,80	5 000	-80,28 %
	Systèmes embarqués	-	40 000	-
	<b>TOTAL DES DEPENSES PREVUES</b>		<b>2 421 247</b>	

## Chapitre 2 – les recettes

Les recettes du syndicat se divisent principalement en 2 domaines : le produit de la redevance incitative et le reversement des aides éco emballages.

### ***Le produit de la Redevance Incitative***

D'après les 1ères estimations, le montant de la facturation 2018 devrait s'élever à 2 150 000€ au titre de l'année 2018.

A cela il convient d'ajouter les reliquats des années précédentes. En février, un versement de 75 833€ a déjà été effectué par la CAESE.

Il reste un montant total de 452 000€ à encaisser sur les années 2011-2017 soit 3,3% du montant facturé.

Au vu des montants et du taux de recouvrement, nous pouvons espérer 100 000€ d'encaissement ce qui correspondrait à un taux de recouvrement d'environ 2,7% (moyenne des 1ères années).

### ***Les aides éco emballages et éco folios***

	2013	2014	2015	2016
1 <sup>er</sup> trim	68 475,71	62 800,82	52 279,03	66 241,68
2 <sup>e</sup> trim	67 735,50	64 236,93	49 011,00	63 731,18
3 <sup>e</sup> trim	62 224,03	54 258,42	52 524,95	55 581,97
4 <sup>e</sup> trim	61 250,91	55 144,47	87 146,63	44 006,08
Solde	82 884,34	87 874,49	47 524,73	55 241,59
Total	<b>342 570,49</b>	<b>324 315,13</b>	<b>288 486,34</b>	<b>284 802,50</b>

Le SIREDOM annonce un montant de 284 802,50€ à percevoir au titre de l'année 2016.

### ***Synthèse des principales recettes réelles***

OBJET	REALISE 2017	MONTANT	EVOLUTION
<b>FACTURATION</b>	2 243 392,78	2 250 000	+0,29 %
<b>AEE + ECO FOLIOS</b>	256 024,01	265 000	+3,51 %
<b>ECOTEXTILE</b>	2 208,50	2 000	-9,44 %
<b>VENTE DE BACS</b>	4 801,50	5 000	+4,13 %
<b>LOCATION BACS OM</b>	993,68	500	-49,68 %
<b>TOTAL DES RECETTES PREVUES</b>		<b>2 522 500</b>	

## **Chapitre 3 – quels objectifs pour 2018 ?**

### ***Création d'un groupe de travail pour relire et travailler sur le règlement du service public d'élimination des déchets***

Mis en place en 2011, le règlement a besoin d'une mise à jour afin de préciser certains points et le rendre plus adapté aux réalités de la REOMI tout cela dans le strict respect de la législation en la matière et des règles de la comptabilité publique.

### ***Création d'un groupe de travail pour la mise en place du service de collecte des encombrants sur appel***

Ce service « allo encombrants » serait mis en place au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

### ***Scission de la facturation aux usagers en 2 parties***

Deux facturations sont prévues en 2018 dans l'intérêt des usagers (mars et septembre).

### ***Développement du fichier client***

Face à la baisse des recettes de la redevance incitative, il est nécessaire d'accentuer nos efforts sur la recherche des personnes présentes sur le territoire, non abonnées au SEDRE mais utilisatrices du service (déchetterie ou collecte tri ..... )

### ***Investissement***

Suite au changement de collecteur, l'acquisition de 2 systèmes embarqués de lecteur de puces sur les camions s'avère nécessaire. Le matériel précédent a 7 ans et est particulièrement vétuste.